

Déclaration liminaire

F.O.-DGFIP souhaite rappeler à l'occasion de cette CAP principalement consacrée à des dossiers de révision de note, nos revendications en la matière et notre position.

F.O.-DGFIP exige le maintien de la notation chiffrée dans le respect du statut général et seul élément objectif permettant aux agents d'un même grade et échelon de se situer.

Il dénonce la volonté gouvernementale de réduire les possibilités de recours et d'en arriver par ce biais à une rémunération au mérite fondée sur l'arbitraire.

F.O.-DGFIP exige la garantie pour tous d'un véritable recours devant les CAP.

Aujourd'hui la Direction souhaite mettre en place un nouvel entretien professionnel annuel généralisé pour les fonctionnaires d'État à partir du début 2012.

Ce nouveau dispositif repose sur une évaluation écrite et non plus chiffrée selon le décret 2010.888 du 28 juillet 2010 et publié au JO le 30 juillet 2010.

C'est un symbole très fort d'une gestion prévisionnelle et individualisée de l'État dans un contexte de restructuration.

C'est aussi une page d'histoire qui se tourne : à partir de janvier 2012 les fonctionnaires de l'État ne seraient plus notés comme c'était le cas depuis 1946.

Avez-vous perdu le fil conducteur des groupes de travail d'harmonisation des règles de gestion.

- un plus pour les agents : une harmonisation par le haut.

En conclusion, les dangers sont réels : c'est l'intérêt individuel qui va primer sur le collectif avec la détermination des objectifs et les moyens à mettre en œuvre par chaque agent pour y parvenir.

C'est l'individualisation du traitement et des primes au mérite.

C'est donc la casse orchestrée de notre statut et la remise en cause des représentants des personnels en CAPN avec une deuxième voie de recours hiérarchique.

C'est inacceptable !

L'article 1 du décret du 28 juillet 2011 prévoit que :

- Les statuts particuliers peuvent prévoir, après avis du Conseil supérieur de la Fonction Publique de l'État, un système de notation pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires, dont ils fixent les modalités.

F.O.-DGFIP exige donc qu'un système de note chiffrée soit mis en place pour tous les agents de la DGFIP c'est d'ailleurs une demande de la majorité des personnels représentée par leur organisation syndicale.

Rappelons également qu'à l'issue du premier groupe de travail sur la réforme de la notation, toutes les organisations syndicales à la demande et sous l'impulsion de F.O.-DGFIP ont quitté la séance !

Autre point du jour l'étude en CAP des candidatures des contrôleurs pour les postes Hors Métropole ;

F.O.-DGFIP se félicite de la mise en place d'une telle procédure qui garantit aux agents toute la transparence et l'équité nécessaire en matière de mutation.

Pour autant, cela débute bien mal puisque les représentants en C.A.P. Nationale n'ont reçu aucun dossier à ce jour et demandent le report de cet examen à une réunion ultérieure.